

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10. Poste : 35 fr. On s'abonne : A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A EWIG, Rue Talbot, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 6 Août 1877.

Chronique générale.

LES RESULTATS ACQUIS.

Où étions-nous le 15 mai dernier ? Où en sommes-nous aujourd'hui ? Le 15 mai, l'alliance était complète entre toutes les gauches. La coalition radicale a recruté, depuis, un seul adhérent nouveau, M. Léon Renault, et c'est le dépit d'une ambition déçue qui l'a mené là. M. Jules Simon avait favorisé la fusion absolue des républicains modérés avec les pires révolutionnaires, et tous signaient au même titre un manifeste hostile au Maréchal et à son gouvernement. Depuis lors, loin d'avoir gagné, le groupe des 363 s'est diminué, s'est désagrégé. Certains membres ont retiré leur adhésion ; d'autres, pressés par leur conscience et par leurs électeurs, sont à la veille de séparer leur cause de celle des amis de la Commune. La dislocation la plus manifeste est au sein des gauches, et du désarroi à l'impuissance il n'y a pas loin. A droite, que voyait-on la veille du 16 mai ? Trois groupes rivaux, que le péril commun n'avait pu rapprocher, trois partis accoutumés à se combattre et dont les divisions avaient rendu impossible après 1871 l'établissement d'un gouvernement définitif. Le Maréchal s'est adressé à ces partis qui semblaient ignorer même qu'ils possédaient certaines idées et certaines antipathies communes. Le Maréchal les a conviés à le suivre dans une campagne contre le radicalisme, leur demandant de ne regarder que l'ennemi, et ne leur imposant l'abdication d'aucune de leurs espérances après 1880. Cette patriotique pensée surexcita la fureur des gauches qui, accoutumées à une domination de 16 mois, ne pouvaient se

résigner à perdre l'influence dont elles se servaient si perfidement pour révolutionner le pays.

D'autre part, les partis conservateurs, rapprochés comme malgré eux, ne surent pas assez contenir leurs rivalités et leur méfiance, et quelques polémiques se sont élevées sans gravité et ne concernant que des questions personnelles.

Ajoutons que ces feux de paille tendent à s'éteindre et qu'au moment où tout semblait compromis, tout est réparé. L'excès même des prétentions affichées d'un côté, et une imprudente déclaration de rupture avec le Maréchal, ont ramené à la sagesse le gros du parti. M. Paul de Cassagnac, plus connu, jusqu'ici, par sa fougue que par la maturité de ses conseils, a donné un éclatant exemple de conciliation. Après avoir défendu énergiquement la candidature d'un légitimiste dans la Gironde contre celle d'un impérialiste qui menaçait de rompre l'Union conservatrice, il s'est déclaré lui-même conservateur ayant d'être homme de parti. Aussitôt l'immense majorité de ses amis s'est déclarée pour lui.

Tels sont les résultats acquis depuis deux mois. Tandis que la coalition monstrueuse des gauches se détraque, le parti conservateur se pacifie et se resserre. Il ne lui reste plus qu'à donner en masse contre le radicalisme. La victoire qu'il vient de remporter « sur ses propres entraînements, » suivant la belle parole du Maréchal, est le gage du triomphe définitif.

Et maintenant à l'œuvre ! Dans deux mois, la victoire sur le radicalisme ; dans trois ans, l'habitude de la concorde aura préparé tout naturellement la solution qui devra rendre au pays cette paix sociale promise par le Maréchal et qui ne peut être que le prix de notre sagesse et de nos efforts.

Le comité des juriconsultes des gauches prépare, à l'occasion de la récente circulaire de M. de Fourtou, une nouvelle consultation sur la session des conseils généraux.

Le Mot d'Ordre a insisté encore pour réclamer aux 363 certaines garanties anticipées consistant comme minimum dans l'acceptation du programme de 1869. Nous ne voulons pas, dit ce journal, rester éternellement dupes et victimes. Si vous vous dérobez à nos justes revendications, nous aurons droit de vous dire : arrière les hypocrites ! Si vous acceptez, au contraire, il faut le dire nettement sans ambages ni réticences, comme le feraient des gens sérieux. Et en le disant il faut donner des gages, car le peuple est devenu méfiant, et pour cause.

On fait en ce moment à la préfecture de police un travail de révision de toutes les permissions accordées pour la vente des journaux sur la voie publique, soit dans les kiosques, dans les librairies ou dans les boutiques de commerçants.

M. le duc Decazes doit aller passer, cette semaine, 24 heures à Biarritz où il doit se rencontrer avec le président du conseil des ministres d'Espagne qui est attendu dans cette ville.

On paraît beaucoup se préoccuper dans le monde politique de la tournure que prennent les affaires d'Orient, au point de vue européen.

On est informé de province que des ex-députés du centre gauche ont annoncé à quelques-uns de leurs électeurs qu'ils se préparaient à faire acte d'adhésion au Maréchal dans leurs circulaires électorales.

On lit dans le Soleil : Le Gaulois blâme énergiquement la conduite d'un artiste qui, jouant la semaine dernière à Bor-

deaux le rôle de Rabagas, dans la pièce qui porte ce nom, s'est permis de se faire la tête de M. Gambetta.

Nous nous joignons à notre confrère pour condamner la conduite de l'acteur qui s'est rendu coupable de cette haute inconvenance.

Un artiste dramatique n'a pas le droit de promener sur le théâtre le masque d'un homme politique, car, en le faisant, il provoque fatalement des manifestations, et les manifestations doivent être bannies des salles de spectacle.

Le lendemain de la seconde représentation du Barbier de Séville à la Comédie-Française, nous n'avons pas manqué de dire que l'acteur chargé d'interpréter le rôle de Basile nous avait semblé diriger vers la baignoire ministérielle un regard que la présence d'un des membres du cabinet rendait significatif.

Cet acteur a affirmé, depuis lors, que son coup d'œil n'était pas intentionnel. Nous voulons bien le croire ; mais nous affirmons que, dans la salle, on était convaincu du contraire.

Ce qui est certain, c'est que le coup d'œil en litige fut le véritable point de départ des clamours qui se renouvelèrent plusieurs fois pendant le cours de la soirée.

Nous nous sommes donc élevés contre l'action, intentionnelle ou non, de M. Coquelin cadet.

Nous nous élevons également contre celle de l'artiste bordelais, qui, lui, ne peut invoquer aucune excuse.

Encore une fois, la politique doit être exclue du théâtre, et les comédiens qui se permettent de la mêler à leurs interprétations méritent la sévérité des journaux de toutes les opinions.

Le tribunal civil de la Seine a prononcé la séparation de corps des époux Caux-Patti au profit du mari, attendu qu'il résulte de documents du procès soumis au tribunal, et notamment d'une correspondance adressée à la marquise de Caux par un tiers, des publications de la presse française et étrangère, desquels il résulte que la conduite de la défenderesse a été de nature à constituer

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

Une humble tâche.

(Suite.)

— Moi non plus, Mademoiselle, je ne vous ai jamais vue ; mais j'ai entendu vos deux noms tout à l'heure ; pardonnez-moi d'en avoir profité pour venir appeler à mon secours. Qui je suis ? Habituellement Étienne Blarville, professeur au lycée de... à Paris ; actuellement, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, un voyageur fourvoyé, et, de plus, Madames ; je vous assure que je suis parfaitement inoffensif. — Je n'ai pas peur de vous, Monsieur, répondit M^{lle} Thérèse ; mais j'ai vu bien que toutes les choses que l'on peut trouver dans les champs à cette heure et par ce temps, un professeur de Paris est celui que je me serais le moins attendu à rencontrer. Surtout ; il nous faut marcher dans la terre afin de ne pas fouler aux pieds ces carrés de légumes. Voici la haie ; nous n'avons qu'à ouvrir cette petite porte, et nous sommes sur le chemin.

— Mille remerciements. Mais où conduit-il, ce chemin ?

— Si vous le remontez à votre droite, il vous conduira au village de Sainte-Aubierge, et de là sur la chaussée, d'où vous pourrez aller, à votre choix, à A... ou à B...

— Je viens de B... Et si je le suis à gauche ?

— Il vous mènera dans les villages de Lézin, de Goizet, des Herbolaines ou de Milly.

— De tous ces endroits, lequel est le plus près d'ici ?

— Sainte-Aubierge est à une bonne lieue ; Goizet est à une lieue et un quart.

— N'y a-t-il pas d'endroit plus rapproché ?

— Lézin n'est guère qu'à vingt minutes ; mais il n'y a pas d'auberge.

— Qu'importe ! il s'y trouvera bien quelque âme charitable qui me permettra de me sécher à son feu et de dormir sur sa paille. Je n'ai donc qu'à marcher tout droit devant moi ? Je vous suis, très-obligé ; adieu, Mesdames.

— Un moment ! prenez ce parapluie que Rose m'apportait ; je l'abriterai sous celui que l'on m'a prêté à Sainte-Aubierge, et nous vous éclairerons. Nous sommes de Lézin, et nous allons vous y conduire. Les parents de Rose pourront, je pense, vous céder une chambre pour cette nuit. En marche ! profitons de ce moment de calme. Laissez-moi porter votre sac ; vous êtes fatigué.

— Comment passerons-nous cette rivière que j'entends gronder d'ici ?

— Sur une passerelle.

— Solide ?

— Ah ! elle en a porté, elle en portera de plus lourds que vous. Pour atteindre le pont de pierre, il faudrait faire un long détour. Nous allons prendre ce sentier qui abrège beaucoup.

— Quoi ! encore un de ces sentiers à travers champs, où l'on s'embourbe quand on ne s'égare pas ?

— Oh ! non, dit vivement la jeune Rose, ce sentier-là est très-bon ; il est sur la commune de Lézin.

En effet, ils quittèrent la route pour prendre un petit chemin de traverse macadamisé, plus élevé au milieu que sur les bords, et sur lesquels ils marchaient à sec au milieu des champs pleins d'eau et de limon.

Ils traversèrent la passerelle, large, munie de fortes barrières, et assez élevée au-dessus de la rivière pour n'avoir rien à redouter des crues subites.

De l'autre côté, ils retrouvèrent le sentier, qui prenait en écharpe une colline au sommet de laquelle brillait une rangée de lumières. — Voilà Lézin, dit M^{lle} Thérèse ; nous l'atteindrons en quelques minutes. — Qu'est-ce que cette lumière sur la droite,

beaucoup plus forte que les autres ?

— C'est l'un de nos réverbères.

— Sous tous les rapports, et sans calembour, je m'aperçois que Lézin est un village très-éclairé. Il a du moins un maire soigneux ; car ce chemin, cette passerelle...

— M. le maire est très-bon, sans doute, dit Rose ; mais c'est bien nous, c'est-à-dire ce sont les hommes de la commune qui ont fait ce chemin, à temps perdu, avec les pierres qu'en retire des champs.

— Ah ! ils se sont imposé des corvées volontaires ?

— Corvée volontaire ! dit M^{lle} Thérèse ; monsieur le professeur pardonnera-t-il à une paysanne de lui demander si ces deux mots s'accordent bien ?

— Et pour les réverbères, continua Rose, chacun donne un peu de l'huile de sa récolte, et ainsi nous pouvons les alimenter pendant huit mois.

— Ma petite Rose, ces détails sur ton village sont pleins d'intérêt pour toi, mais non pour M. le professeur. Nous voici à Lézin ; prends les devants pour avertir les parents.

— Vous vous trompez fort, Mademoiselle, en croyant que les explications de M^{lle} Rose ne m'intéressent pas. Depuis que j'ai eu le bonheur de vous rencontrer, je vois et j'entends des choses qui me donnent l'idée la plus avantageuse de Lézin et de ses habitants.

à l'égard du mari une injure des plus graves.

L'ABBÉ LEROY.

Dans la séance de l'Académie française de jeudi, M. Alexandre Dumas fils s'est exprimé en ces termes au sujet de M. l'abbé Leroy, curé de Saint-Marcouf-de-l'Île (Manche), auquel a été décerné l'un des deux prix Montyon de 2,000 francs :

« Au commencement du quinzième siècle, des marins surpris par la tempête sur les côtes de la Manche et miraculeusement sauvés construisirent, pour accomplir le vœu qu'ils avaient fait, une petite chapelle dédiée à Notre-Dame de Bon-Secours, au lieu même où ils abordèrent, à Saint-Marcouf, dans le canton de Montebourg, arrondissement de Valognes. Quelques cabanes de pêcheurs se groupèrent peu à peu autour de cette petite chapelle. On y venait en pèlerinage. Ce n'était qu'une plage aride, isolée de l'autre partie de la commune et du reste de la contrée. Les ouragans dévastaient les chemins que ne songeaient guère à entretenir les pêcheurs, uniquement occupés de vivre du produit de leur pêche. La population augmentait faiblement, mais, si faiblement que ce fût, il arriva un moment où la petite chapelle légendaire, étroite, malsaine et tombant en ruines, ne pouvait plus la contenir. En l'année 1847, huit prêtres avaient été successivement envoyés par l'autorité diocésaine à ce poste classé au dernier rang. Tous avaient décliné une mission qu'ils déclaraient impraticable.

« Au mois de janvier 1848, un desservant de la paroisse de Cauquigny, dans un canton voisin, qui possédait une jolie église et un presbytère agréable, fut envoyé à son tour dans ce véritable désert. Ce desservant était M. l'abbé Leroy, qui du reste ne craignait rien tant que d'être envoyé curé au bord de la mer. Au lieu de se rebuter, il vit là un ordre de la Providence, il s'y soumit et chercha immédiatement les moyens de transformer ce pauvre petit pays.

« Avant tout il fallait reconstruire la maison de Dieu : à tout seigneur, tout honneur ; mais où trouver des ressources ? Tous ces gens-là étaient pauvres, archipauvres. La commune déjà impuissante à réparer l'ancienne chapelle, refusait à plus forte raison d'en élever une neuve. Heureusement il n'y avait pas sur la terre que cette commune et ces pauvres gens, et son bâton à la main, un beau jour, l'abbé Leroy se mit en route, à pied naturellement, quêtant à droite et à gauche, en haut et en bas, acceptant tout, remerciant de tout, rapportant tout. Au mois de mars 1853, les murs s'élevaient déjà à trois mètres au-dessus du sol, quand on s'aperçut que la caisse était vide. Cette fois le curé fit le voyage de Paris, la ville turbulente, la ville folle, mais qui fait l'aumône comme elle fait tout, à tort et à travers. Enfin, après des fatigues, des efforts, des lutes sans nombre et sans relâche, une vaste et belle église s'éleva sur les ruines de la modeste chapelle votive, puis une école

mixte, à quelques mètres au nord, est venue se mettre sous sa protection, puis le cimetière s'est agrandi et clos de murs, de sorte que la vie à sa direction et la mort son abri. Des deux côtés de l'église le village s'est étendu, remplaçant ses anciennes huttes par des maisons saines, commodes, solides, et la belle église se dresse et chante au milieu de ses fidèles comme une poule fière au milieu de ses poussins.

« Cette population était ignorante et grossière, nous dit la lettre éloquentes qui nous instruit du fait et qui est apostillée par les témoins les plus recommandables, cette population est maintenant instruite et à l'aise. Elle a presque tout reçu de son curé. Elle a appris de lui à bâtir, à essayer de planter quelques arbres, à sortir de son isolement, à trouver pour les produits de sa pêche un écoulement plus rémunérateur. Cette partie de la côte commence à être fréquentée en été, et les habitants en profitent. Six petits bateaux, possédés chacun par plusieurs pêcheurs réunis, sont occupés à la mer. La plupart de ceux qui vendent le poisson le portent, non plus dans une hotte sur leur dos, mais dans une voiture qui leur appartient, et le dimanche, ces braves gens, bien vêtus, respirant le contentement et le calme, se pressent autour de leur curé, que tous environnent de respect, presque de vénération. L'Académie décerne un prix Montyon de deux mille francs à l'abbé Leroy. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Deux élèves de l'Institution Saint-Louis, MM. Alfred Chevillot, de Saumur, et Camille Eude, des Essards (Vendée), ont subi avec succès, devant la faculté de Rennes, à Angers, la seconde épreuve du baccalauréat ès-lettres, relative à la classe de philosophie.

M. Narcisse Chaillou, de Saumur, également élève du même établissement, a obtenu, devant la faculté des sciences de Poitiers, le diplôme de fin d'études de l'enseignement secondaire spécial.

Ces succès font le plus grand honneur à l'Institution Saint-Louis.

Nous apprenons avec plaisir que M. de Bergues-la-Garde, receveur des postes à Saumur, vient d'être nommé officier d'Académie.

Cette distinction honorifique a été accordée à M. de Bergues comme récompense d'études littéraires aussi élégamment écrites que bien pensées, et qui sont justement appréciées dans le monde savant.

Avis administratif.

Le Maire de la ville de Saumur prévient le public que les cartes d'entrée au Carrousel de l'École de cavalerie, qui aura lieu le 27 août courant, seront distribuées, cette année comme les précédentes, pour les

tribunes de la ville, au secrétariat de la Mairie, de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

De plus, le jour même du Carrousel, il sera distribué des cartes, aussi au secrétariat, mais pour les étrangers seulement, de 8 heures du matin à midi.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 1^{er} août 1877.

Le Maire de Saumur, LEROY.

Concours du Comice agricole

De l'arrondissement de Saumur.

Ainsi que nous l'avons annoncé, le Concours du Comice agricole aura lieu, au Puy-Notre-Dame, le dimanche 26 août.

Voici le programme de ce Concours :

ARTICLE PREMIER. — Le Comice agricole de l'arrondissement de Saumur appelle à concourir les cultivateurs et les éleveurs d'animaux des races chevalines et bovines :

ART. 2. — Ces concours d'animaux auront lieu le dimanche 26 août 1877, à une heure du soir, sur la place publique de la Palaine, au Puy-Notre-Dame.

ART. 3. — Ces concours seront dirigés par une commission du Comice, sous la présidence de M. le Préfet de Maine-et-Loire, ou de M. le Sous-Préfet de Saumur, en son absence.

ART. 4. — MM. les Membres de la Société Industrielle d'Angers sont invités à honorer de leur présence cette solennité agricole.

ART. 5. — Des exemplaires du programme seront adressés à MM. les Maires de l'arrondissement, avec prière de lui donner la plus grande publicité. Ceux de ces fonctionnaires qui seront à proximité sont invités à assister aux Concours.

ART. 6. — M. le Préfet de Maine-et-Loire est prié de vouloir bien donner son approbation au présent et de prescrire les mesures nécessaires pour le maintien du bon ordre pendant les Concours.

ART. 7. — Les membres du Comice pourront concourir dans les mêmes conditions que les autres concurrents.

ART. 8. — Des jurys différents, délégués par la Commission du Concours, seront chargés de décerner les prix pour chaque Concours.

Chacun de ces jurys sera composé de cinq membres.

Ne pourront faire partie d'un jury les parents des concurrents jusques et y compris le degré de cousin-germain.

ART. 9. — Tout concurrent devra se faire inscrire, une heure au moins avant l'ouverture du Concours, au bureau qui se tiendra, à cet effet, sur les lieux.

ART. 10. — Ne seront admis à concourir que les animaux nés dans l'arrondissement, ou y ayant au moins un domicile de six mois au jour du Concours, et si, au moment de l'enregistrement, le propriétaire ne justifie pas de la clause ci-dessus par un certificat du Maire de sa commune.

Les animaux présentés seront enregistrés au bureau du Comice qui en prendra le signalement à partir de dix heures du matin.

Un bulletin d'enregistrement sera délivré

au conducteur qui devra le présenter au jury au moment de l'examen.

Aussitôt le bulletin délivré, les animaux seront conduits à la place qui leur sera désignée, et les conducteurs devront les y maintenir jusqu'à la fin du Concours.

Espèce chevaline.

ART. 11. — Cinq primes aux juments poulinières suivies d'un poulain.

1 ^{re} prime	50 fr.
2 ^e —	40
3 ^e —	35
4 ^e —	30
5 ^e —	25

Cinq primes aux poulains et pouliches d'un an.

1 ^{re} prime	50 fr.
2 ^e —	40
3 ^e —	35
4 ^e —	30
5 ^e —	25

Cinq primes aux poulains et pouliches de deux ans.

1 ^{re} prime	50 fr.
2 ^e —	40
3 ^e —	35
4 ^e —	30
5 ^e —	25

Espèce bovine.

ART. 12. — Cinq primes aux taureaux âgés de dix-huit mois à deux ans, reproducteurs de race Durham, et de toute race, à la condition que les propriétaires de ces animaux prendront l'engagement avant le Concours, de les employer, six mois après le Concours, à la reproduction dans l'arrondissement.

1 ^{re} prime au Durham pur	60 fr.
1 ^{re} prime aux taureaux de toute race	50

2 ^e —	40
3 ^e —	35
4 ^e —	30

Cinq primes aux vaches laitières de race Durham pur et de toute race, de 3 ans et au-dessus.

1 ^{re} prime aux vaches laitières de Durham pur	50 fr.
1 ^{re} prime aux vaches laitières de toute race	40

2 ^e —	35
3 ^e —	30
4 ^e —	25

Cinq primes aux génisses de toute race, âgées de 18 mois au moins et n'ayant pas encore eu de veau.

1 ^{re} prime	50 fr.
2 ^e —	40
3 ^e —	35
4 ^e —	30
5 ^e —	25

ART. 13. — Si, dans l'une des catégories des animaux admis au Concours, aucun n'était jugé digne de l'un des prix, la prime ne serait pas délivrée.

Il pourra être décerné des mentions honorables aux animaux ayant le plus approché du prix.

ART. 14. — Le propriétaire d'un animal de l'espèce chevaline ou bovine, primé au Concours de l'année dernière, ne pourra obtenir qu'une prime supérieure.

— Cela fait honneur à votre imagination, Monsieur ; mais je vous assure que Lézin n'a rien de tout d'extraordinaire. Il y a chez nous quelque aisance, assez d'union et de bon vouloir ; mais voilà tout.

Ils passaient en ce moment près d'une maison dont les fenêtres ouvertes laissaient voir dans l'intérieur une assez vive lumière.

Comme le professeur allait répondre à M^{lle} Thérèse, il s'interrompit et s'arrêta court en entendant des voix d'hommes entonner harmonieusement le chœur de Joseph :

Dieu d'Israël, père de la nature !
Rends les moissons à nos champs,
Rends à nos prés leur verdure,
Et sauve encore les enfants.

— Si vous ne vous attendiez pas à trouver un professeur de Paris dans vos champs, bien moins s'attendait-il à retrouver ici de la musique de Méhul. Et vous ne voulez pas que je trouve Lézin extraordinaire ?

— Eh bien, si nos jeunes gens aiment à chanter un peu ensemble le soir, quel mal y a-t-il ? Mais ne vous arrêtez donc pas, Monsieur ; mouillé comme vous l'êtes, vous pourriez vous enrhummer.

— Laissez-moi écouter encore ce morceau. Du Rossini, maintenant ! la prière de Moïse ! Quel beau ténor ! Bravo ! bravo !

Une tête s'avança vers la fenêtre ; mais M^{lle} Thérèse,

prenant sans façon le professeur sous le bras, l'entraîna, bien qu'il protestât en riant contre cet attentat à la liberté d'écouter.

— Voyez là-bas, dit-elle, un groupe réuni sur ce perron et qui guette notre arrivée : ce sont mes amis Méval, les parents de Rose. Avant que nous allions les rejoindre, donnez-moi, Monsieur, votre parole d'honneur que vous ne ferez point de compliments, que vous ne donnerez point d'éloges ; en un mot, que vous ne direz rien qui puisse faire croire à nos gens qu'ils sont dignes d'être remarqués ou admirés.

— Et si je refuse de m'engager ?

— Je fais atteler le char-à-bancs du père Méval, je vous y fais monter, et je vous emmène moi-même au cabaret de Goinzet, à une heure d'ici.

— Pareille menace me ferme la bouche.

A ce moment, on vint au-devant d'eux. Le père et la mère s'approchèrent du voyageur, et, avec une simple et cordiale politesse, l'engagèrent à entrer. Les enfants se suspendaient aux bras et au cou de M^{lle} Thérèse.

— Mademoiselle Thérèse, disait un jeune garçon, j'ai dessiné cette après-midi trois vaches et moi qui les garde ; venez vite les voir.

Ils entrèrent dans une grande cuisine.

Un riche feu flamboyait dans la vaste cheminée, et ses joyeux reflets dansaient sur les casseroles de cuivre, sur la vaisselle d'étain, sur l'armoire de

noyer vitrée et pleine de faïence.

La maîtresse de la maison présenta au voyageur un verre de vin chaud et sucré qu'il prit avec délices ; puis un jeune homme, qui tenait à la main une petite lampe, lui proposa de le conduire à sa chambre pour changer d'habits.

— Merci, répondit-il ; mais je crois que les vêtements contenus dans mon sac de nuit ne sont guère plus secs que ceux-ci. Je me sécherai à votre bon feu.

— Si cela ne fait rien à Monsieur de porter pour un moment les habits de mon fils, dit M^{lle} Méval, je les ai sortis. A moins que Monsieur ne préfère se coucher ; alors, Jacques lui portera son souper.

— Non, non ; puisque M. Jacques veut bien me prêter ses habits, je les accepte de bon cœur, et je vous demande la faveur d'être admis à votre table de famille.

La chambre où le voyageur fut introduit n'était ni plafonnée, ni tapissée ; elle était meublée de chaises en paille tressée, d'un lit et d'une table de sapin. Mais le plancher et les meubles étaient d'une exquise propreté. M^{lle} Méval avait préparé la chemise de toile, les chaussettes de fil écriu, les souliers à clous, le pantalon et la veste de fort drap bleu, qui devaient momentanément transformer le citadin en villageois.

Il revêtit sans la moindre répugnance ces habits

parfaitement propres, ce linge parfumé de lavande et de verveine.

Quand il entra dans la cuisine, un marmot à tête blonde s'écria :

— Tiens ! le Monsieur a presque aussi bonne façon que Jacques !

M^{lle} Thérèse, assise près de la lampe, examinait un petit album de dessins, et, le crayon à la main, enseignait au jeune berger comment il devait s'y prendre pour que ses vaches n'eussent pas toujours des figures humaines.

Le professeur, jusqu'ici, avait à peine enterré son guide ; il vit alors que c'était une femme d'environ cinquante ans. Elle avait posé sa robe ; elle portait, comme M^{lle} Méval, ses filles et les servantes, un jupon de laine, un casaquin de drap bonnettes, un tablier de colonnade à broderie de velours, un bandeau de cheveux grisonnants dépassant de deux bandeaux de toile blanche comme la neige. Ses traits étaient ordinaires, et cependant cette figure sans beauté, sans jeunesse, allrait et charmait par son expression d'intelligence et de bonté. Le front était uni et serein, le regard vif et doux, le sourire bienveillant et spirituel.

(La suite au prochain numéro.)

ART. 15. — Il sera délivré aux propriétaires des animaux primés des certificats constatant les primes obtenues.
ART. 16. — Le Comice se réserve en outre d'offrir des médailles spéciales en dehors des primes ci-dessus énoncées.

Machines à battre les céréales.

Le Comice agricole de l'arrondissement de Saumur rappelle au public l'avis suivant, déjà affiché :
Le dimanche 26 août, le Comice agricole décernera, au Puy-Notre-Dame, aux propriétaires de machines à battre les céréales l'entreprise, dans les conditions énoncées au programme déjà affiché, la prime de deux cent cinquante francs pour chacun des cantons stipulés audit programme.
L'entrepreneur qui recevra la prime devra s'engager à faire fonctionner cette machine dans l'arrondissement de Saumur pendant les années 1877 et 1878.

Une courte excursion dans les départements du sud-est de la France nous a permis de constater, dit le *Constitutionnel*, les riches magnificences de la moisson de cette année. Cette récolte des céréales est, nous assure-t-on, remarquablement belle partout. Elle dispensera la France de payer à l'étranger un onéreux tribut pécuniaire pour sa propre alimentation et lui permettra, probablement, d'y échanger l'excédant de son blé contre de bel et bon or.
Cette moisson plantureuse avait été précédée de deux récoltes satisfaisantes, dont l'une, celle des fourrages, compte au premier rang des grandes richesses agricoles dans tous les pays.

La production fourragère qui aura été des meilleures en 1877, pour la France, intéresse l'alimentation humaine au second degré (production de la viande, du beurre, etc.), et aussi l'industrie, en ce qu'elle représente de la force motrice animale à bas prix.

L'autre bonne récolte est celle de la sériciculture, qui, pour n'intéresser qu'une partie du territoire français, n'en joue pas moins un rôle important dans la prospérité générale du pays, étant liée, par des connexions étroites, à des intérêts industriels de premier ordre.
Si l'on joint à cela l'aspect déjà réjouissant des vignobles chargés de fruits, et auxquels le terrible fléau du phylloxera paraît, sur quelques points, renoncer spontanément à faire la guerre, on ne peut que concevoir les meilleures espérances au point de vue de l'accroissement de notre richesse nationale.

En exécution d'une circulaire du ministre de l'instruction publique, on va afficher dans toutes les communes de France un avis sur les dangers des boissons alcooliques, avis rédigé par l'Académie de Médecine.

Angers. — Le *Travailleur*, poursuivi pour délit d'outrages envers un fonctionnaire public, a comparu, vendredi, à l'audience du tribunal correctionnel. Il s'agissait d'un article dans lequel le *Travailleur* a accusé M. Mendaille, commissaire de police du 4^e arrondissement, de vexation arbitraire, de violence, de procédés comminatoires, etc.
Le jugement n'a été rendu que samedi. Bazile, gérant du *Travailleur*, a été condamné à 300 francs d'amende.
Fouré et Descotis, imprimeurs, ont été condamnés chacun à 50 fr. d'amende.
Le tribunal les a condamnés solidairement à 600 fr. de dommages-intérêts et a ordonné l'insertion du jugement dans tous les journaux d'Angers.

Niort. — Le tribunal correctionnel de Niort vient de condamner un sieur Bérard, propriétaire et lieutenant de pompiers, à 40 fr. d'amende pour colportage illicite d'une brochure reproduisant le discours de M. Gambetta.

Le sieur Honoré, âgé de 43 ans, cordier à Saint-Léger (Vienne), avait résolu, on ne sait par suite de quelle aberration d'esprit, d'absorber une bouteille dite champenoise, remplie d'eau-de-vie.
Il s'installa, pour cela, dans sa salle à manger et avala, d'un trait, les deux tiers du litre, qu'il avait pris la précaution de faire réchauffer dans un tas de fumier. — Ressentant alors à l'estomac des douleurs atroces, il ne put que s'écrier : « Je suis mort ! » A

ces mots, sa femme et sa fille qui se trouvaient dans la cuisine accoururent et le trouvèrent la tête appuyée sur la table. — On essaya toutes les médications propres à le faire revenir à lui ; mais, à une heure du matin, le malheureux rendait le dernier soupir.

En ce temps de chaleurs, le plus souvent excessives, il faut se défier des siphons d'eau de sellz ; le gaz peut se dilater brusquement et faire éclater le flacon de verre. Il est encore un cas d'explosion peu connu et contre les conséquences duquel il importe de se prémunir.

Il arrive souvent que l'on cherche à rafraîchir un siphon en le plaçant dans un seau plein d'eau très-fraîche, d'eau de puits, par exemple, ou même dans de l'eau glacée. Dans ce cas, il peut y avoir danger d'explosion : 1^o si le siphon n'est pas plein ; 2^o si l'eau glacée ne s'élève qu'au quart ou à la moitié de la hauteur du siphon.

En effet, dans ces circonstances spéciales, la partie du flacon trempée dans l'eau est brusquement portée à une basse température ; il y a contraction de cette région ; l'équilibre est rompu, et le verre se brise. En même temps, peut-être, l'eau froide condense le gaz inférieur ; il y a aussi, de ce chef, brusque variation de pression à l'intérieur et le flacon peut se briser.

Il importe, quand on veut rafraîchir un siphon, de le plonger brusquement et tout entier, jusqu'à la partie supérieure, dans l'eau froide ; il est bon aussi de ne refroidir que les siphons pleins : on évitera ainsi un accident qui peut devenir grave ; car quand un siphon éclate, il se brise et se fend en un très-grand nombre de morceaux qui peuvent atteindre les yeux et d'autres organes essentiels.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 juillet 1877.

NAISSANCES.

- Le 1^{er}. — Maxime-Auguste-Fernand Luard, rue Nationale.
Le 3. — Clémentine-Victorine Ruau, rue de la Visitation.
Le 8. — Joseph Roger, à l'Hospice.
Le 10. — Narcisse Latreille, hameau du Petit-Puy.
Le 11. — Henri-Ludovic Charruau, rue de Fenet. — Auguste Baranger, rue de Fenet.
Le 12. — Isabelle-Joséphine Guillemain, rue du Pressoir-Saint-Antoine.
Le 14. — Léonie-Rose Blanchet, rue de Poitiers.
Le 15. — Alfred-Emmanuel Chaillou, rue Nationale.
Le 16. — Marie Fayot, rue du Pressoir-Saint-Antoine. — Emile Chaboisseau, rue de la Visitation. — Anne-Augustine Bizouillé, rue d'Alsace.
Le 17. — Gabrielle Simon, rue de la Levée-Neuve.
Le 18. — Ernest-Clément Delille, route d'Angers.
Le 19. — Louise Perroteau, à l'Hospice.
Le 23. — Charles Joulin, rue de la Visitation. — Augustine Gilles, rue Saint-Nicolas.
Le 24. — Marie-Albertine Vigneau, place du Bellay.
Le 26. — Andrée Mercier, montée du Fort.
Le 30. — Félix Outreman, rue du Puits-Neuf.
Le 31. — Clémentine-Marie-Antoinette Lalouette, rue Notre-Dame.

MARIAGES.

- Le 2. — Pierre-Louis Salesse, serrurier, a épousé Ernestine Pasquier, couturière, tous deux de Saumur.
Le 9. — Prosper-Marie Derouet, cordonnier, a épousé Marie-Florentine Normand, lingère, tous deux de Saumur. — Louis Loiseau, cultivateur, de Bagneux ; a épousé Marie-Elisabeth Peltier, cuisinière, de Saumur.
Le 10. — Charles-Léopold Piau, ajusteur, a épousé Marie Morisseau, lingère, tous deux de Saumur.
Le 24. — Léon Nouzille, cavalier de remonte, a épousé Clarisse-Léonie Morin, domestique, tous deux de Saumur.
Le 30. — Pierre Vaillant, boulanger, a épousé Alexandrine-Marie-Anne Davy, sans profession, tous deux de Saumur.
Le 31. — Emile Saumureau, jardinier, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, a épousé Reine-Françoise Daligault, domestique, de Saumur.

DECÈS.

- Le 1^{er}. — Julie Hubert, journalière, 63 ans, veuve Charles Arthuis, rue de la Visitation. — Marie Simon, jardinière, 64 ans, veuve François David, carrefour Dacier. — François-Pierre Oriot, forgeron, 50 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.
Le 3. — Auguste Piron, 8 jours, rue de la Visitation.
Le 6. — Armand-René Jagot, négociant, 49 ans, rue d'Orléans.
Le 8. — Blanche-Emilie Edouard, 15 jours, rue de la Visitation. — Marie Laglace, aubergiste, 82 ans, veuve Paul Boussiron, à l'Hospice.
Le 12. — Louis-Michel Lebœuf, journalier, 47 ans, rue de l'Ancienne-Gare. — Alfred Favreau, 6 mois, rue de Poitiers.
Le 16. — Etienne Cocuau, 4 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.
Le 17. — Clémentine-Françoise Lapière, 4 mois, petite rue Saint-Nicolas. — Sophie Aubin, sans profession, 89 ans, épouse François Aubin, au Petit-Puy.
Le 18. — Louis-Eugène Herrault, employé de commerce, 34 ans, rue Dacier. — Jean Girard, journalier, 40 ans, à l'Hospice.
Le 19. — Joseph Freslon, journalier, 66 ans, rue du Pavillon.
Le 20. — Eugène Robineau, curé de Notre-Dame de la Visitation, 51 ans.
Le 21. — Pierre Boissier, propriétaire, 86 ans, à l'Hospice. — Marthe-Léontine Moreau, 8 ans, rue Nationale.
Le 22. — Jean-Baptiste Gérard, journalier, 63 ans, à l'Hospice.
Le 25. — Louise Brunet, 13 ans, place Saint-Pierre.
Le 26. — Jean Chaillou, rentier, 60 ans, rue de l'Ancienne-Gare. — Achille Lallement, 3 ans, rue du Portail-Louis. — Jean Gennetay, journalier, 42 ans, rue Notre-Dame.
Le 28. — Anne Gaugain, épicière, 44 ans, à l'Hospice.
Le 30. — Marie-Louise Tolmer, rentière, 82 ans, veuve Jean-Elie Dru, rue de Bordeaux. — Louise Léger, 3 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine. — Alfred Campourcy, 3 mois, rue d'Orléans.

Publications de mariage.

- Antoine Fayret, cordonnier (veuf), de Saumur, et Anne Sanzay, domestique (veuve), même ville.
Rémy-Joseph Mondain, négociant, d'Angers, et Jeanne-Louise-Marie Chanlouineau, sans profession, de Saumur.
Jean-Baptiste Barreau, facteur de la poste (veuf), de Saumur, et Marie-Louise Boissière, sans profession, même ville.
Paul Pinot, serrurier, de Saumur, et Françoise-Philomène Rouland, sans profession, de Brézé.

Faits divers.

Le ténor Sellier, qui a obtenu le second prix d'opéra au concours du Conservatoire, était, il y a trois ans, garçon chez un marchand de vin de la rue Drouot. Ce jeune homme est doué d'une voix fort belle qui résonne virilement dans le *medium* et monte sans effort apparent jusqu'à l'*ut*. On a remarqué l'extrême facilité avec laquelle il émettait les sons, dans n'importe quel registre. M. Sellier est âgé de vingt-sept ans ; il a été engagé à l'Opéra par M. Halanzer, qui s'est chargé de son éducation musicale.

Nous apprenons la mort de M. Laurent-Jan, bien connu dans le monde artistique. M. Laurent-Jan était un homme de lettres, peintre, et en dernier lieu directeur de l'école de mathématiques et de dessin de la rue de l'École de Médecine. C'était un ami intime de Balzac, Léon Gozlan et Mérimée ; il a été mêlé à toute la brillante pléiade artistique et littéraire de 1830.

M. Laurent-Jan était âgé de 69 ans.
En 1848, Laurent-Jan, qui avait la radicalement en horreur, rencontra sur son chemin une bande de voyous brillant le refrain de la *Marseillaise* :

Ils viennent jusque dans vos bras
Egorger vos filles, vos compagnes.
Aux armes, citoyens !
Formez vos bataillons !
Marchons, marchons !
Qu'un sang impur
Abreuve nos sillons.

Exaspéré, le brave artiste saisit à la gorge celui qui hurlait le plus fort, et, imposant silence aux autres, il leur dit :

— Vous mentez tous ; vous n'avez pas de filles, car vous les mettez aux Enfants-Trouvés ; vous n'avez pas de compagnes, car vous n'avez que des femmes ; vous n'avez pas de sillons, car vous êtes d'ignobles bohèmes du pavé parisien, sans logement et sans foyer. Le plus impur de tous les sangs, c'est le vôtre ; taisez-vous !

Ahuris, les voyous s'en allèrent honteux et sans souffler mot.

Un pauvre diable, déguenillé, accoste un passant.

— Monsieur, dit-il, donnez-moi vingt sous. Il me faut vingt sous.

Le passant s'étonne de l'importance relative de la somme et répond par un refus.

— Alors, dit le mendiant, je sais ce qui me reste à faire !

Et il s'éloigne résolument !

Le passant, aussitôt, éprouve une sorte de remords.

Il ne veut pas avoir un malheur à se reprocher, et il court après le pauvre, auquel il donne les vingt sous tant réclamés.

Puis, tandis que celui-ci le remercie :

— Voyons, dit-il, si je ne vous avais pas donné ces vingt sous, qu'alliez-vous faire ?

Le mendiant, d'un air sombre :

— J'allais travailler !

Pour les articles non signés : P. GODET.

BAINS DE MER DES SABLES-D'OLONNE.

Saison 1877, ouverture 1^{er} juillet.

A l'occasion de l'ouverture de la saison des bains, la Compagnie de la Vendée délivre dans toutes les stations de son réseau des billets aller et retour avec réduction de 40 p. 100.

Ces billets seront valables pendant dix jours.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (juillet 1877), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Texte.

Le Château d'Usson en Saintonge (Charente-Inférieure). — Singulière annonce. — Episodes de la Saint-Barthélemy : la Commune de Nantes. — L'Arbre de Judée du jardin des Plantes de Montpellier. — Monsieur, passez au premier rang. — Des Voiles en photographie. — Une Génisse trouble-fête. — La mère d'André Chénier. — Un Quicé. — Gertrude la Gardeuse de chèvres. — Les Mémisques. — Le Palais Granvelle, à Besançon (Doubs). — La Bibliothèque de feu Martineau, nouvelle. — Les Kurdes. — Le Tombeau de Leonardo Bruni, à Santa-Croce (Florence). — Une rencontre dans le désert. — Servantes ; Ecoles d'économie domestique en Suède. — Ménétriers basques ; une Aventure. — Outillage pour la réparation des livres. — Fenouillot de Falbaire, l'auteur de *L'Honnête criminel*. — Maisons à Beaucaire. — L'Acqua Sola, à Gènes. — Mes Jours de fête (suite). — Des Expressions de la lumière. — Toast aux instituteurs. — Les Hémérobies.

Gravures.

Le Pigeonnier de l'ancien château d'Usson. — Branche fleurie de l'Arbre de Judée au jardin des Plantes de Montpellier. — Le Quicé, outil des Indiennes de l'Amazonie. — La Gardeuse de chèvres, peinture par Lieven Goethals. — Nicolas Perrenot de Granvelle, d'après un portrait du Titien. — Le Cardinal de Granvelle, d'après un portrait du Gaetano. — La Cour du palais Granvelle, à Besançon. — Un campement Kurde dans le Diarbékir. — Le Tombeau de Leonardo Bruni, par le Rossellino et Andrea Verocchio. — Ménétriers basques, composition et dessin d'Alfred Beau. — Fenouillot de Falbaire, d'après le portrait gravé par Cochlin. — Sur la place du Marché, à Beaucaire. — Costumes génois : Marchande de *farinata* (bouillie), Génoise avec le *mazzero*, Porteur de vin. — Gènes ; à la promenade de l'Acqua Sola. — L'Hémérobe perle.

Purgatif et Dépuratif économique, efficace, facile à prendre, les *Pilules écossaises* de CAUVIN se trouvent dans toutes les pharmacies. 30 pilules, 2 fr.

Injection Brou et Capsules Ricord (Voir aux annonces).

Rob Boyveau-Laffeteur. — Sirop végétal dépuratif. (Voir aux annonces.)

Refusez les contrefaçons.
N'acceptez que nos boîtes en ferblanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE Du Barry est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des pommons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, gastralgies, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pitoite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dé-

périssement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88.000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castles-tuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angle-terre, M. le docteur professeur Würzer, etc., etc.

Cure N° 63.476.

M. le curé Compere, de dix-huit ans de *Gastral-gie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, fai- blesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47.422.

EPUISEMENT. — Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'ex- cès de jeunesse.

Cure N° 76.448.

Verdon, 16 janvier 1872.

Depuis 5 ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. — Je n'hésite pas à vous certifier que votre *Revalescière* m'a sauvé la vie.

ERNEST CATTÉ,

Musicien au 63^e de ligne.

Cure N° 62.986.

M^{lle} Martin, d'aménorrhée, Suppression des Règles et Douce de Saint-Guy, déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalescière*.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* enlèvent toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 1/3 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégage des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutri-

tif, sans échauffer. Il reste liquide dans la bouche, s'épave de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épave est falsifié d'amidon ou fécula indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, successeur de M. TEXIER, rue d'Orléans, n° 52; chez M. J. RUSSON, quai de Limoges, et chez M. BARRY et C^o, 26, place Vendôme, et 8, rue Cassini, Paris. (653)

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, 11 juin 1877

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 20 — —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 — soir.
1 — 30 — soir.	7 — 40 — —	9 — 7 — —	11 — 41 — —
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 — —	9 h. 40 m. matin.	3 — 10 — soir.
12 — 30 — soir.	6 — 15 — —	7 — 39 — —	11 — 20 — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1878,

PORTION DE MAISON
AVEC MAGASIN ET SALON,

Situés rue du Marché-Noir, occupés actuellement par M. Favreau.

A LOUER DE SUITE
APPARTEMENT

Rue du Petit-Maure.

S'adresser à M. RIVAUD, aux bains.

A LOUER
PORTION DE MAISON

Rue Haute-Saint-Pierre.

S'adresser à M. GIRARD père.

A LOUER
DE SUITE

JOLIE MAISON
AVEC JARDIN

Rue du Petit-Mail, 11.

S'adresser à M. MAUBERT, qui l'habite. (425)

AVIS.

Par acte sous signature privée, passé à Saumur, le 31 juillet 1877, enregistré le 4 août suivant, par M. Teitel, qui a perçu les droits, M. Aubry, marchand de chaussures, rue Saint-Jean, n° 37, a cédé sa maison de commerce à M. Christian Schaefer, cordonnier à Saint-Florent. (428)

SOCIÉTÉ ANONYME
DES

ATELIERS DE CONSTRUCTIONS
DE PASSY

Capital : 1.000.000 de fr.

Président du conseil d'administration :
M. GAUTHIER,

Conseiller honoraire à la cour de Douai.

Un placement sérieux, que nous conseillons, est l'achat des obligations de la Société des ateliers de construction de Passy. Elles coûtent 80 fr., sont remboursables à 100 fr. et rapportent 5 fr. net d'impôt.

Cette Société, qui a la clientèle des ministères de la guerre et de la marine, des grandes lignes de chemins de fer, des Compagnies de Gaz, etc., etc., construit spécialement des locomotives-tenders pour tramways à vapeur sur route. Ces machines ont été favorablement appréciées par MM. les députés Aclocque et Ricot, dans leur rapport du 25 mars 1877 à la Chambre, comme devant être utilisées pour la traction des chemins de fer à 20.000 fr. le kilomètre. Le but que poursuit cette Société est de devenir le promoteur des tramways sur route.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. CHAUMIER, agent de change, 10, place du Ralliement, à Angers.

A LOUER
PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON
Rue Saint-Jean,

Pouvant servir à toute espèce de commerce. Sans communauté. S'adresser au bureau du journal.

VIN DE PROPRIÉTAIRE

Bordeaux ou Saint-Georges GARANTI RIGOREUSEMENT, PUR ET NATUREL, pesant environ 10 degrés d'alcool, à 100 francs la pièce de 225 litres, rendu franco de fût, de régie et de port en gare de destination. **Mêmes crus supérieurs de 1874**, pesant 12 degrés, au prix de 200 et 250 francs la pièce. — Vve Hte Thomas, propriétaire de vignobles, à Béziers.

GRUBER ET REEB, BRASSEURS, à Strasbourg, demandent **Entrepôt** ou **Représentant** à commission. Ecrire : 82, boulevard Voltaire, Paris. (424)

ROB

BOYVEAU-LAFECTEUR

Médication Dépurative

Les Dépuratifs sont des médicaments qui ont la propriété d'enlever à la masse des humeurs, les principes qui en altèrent la pureté, et de les porter au dehors par quelques-uns des émonctoires naturels. Par l'administration des Dépuratifs on cherche à imiter la nature, c'est-à-dire à favoriser la tendance qu'elle montre souvent de la manière la plus évidente, à se débarrasser des produits d'un principe morbide quelconque.

La liste des médicaments dépuratifs est considérable, mais parmi ces derniers le **Rob Boyveau-Lafecteur** a toujours été placé au premier rang, tant à cause de son efficacité constatée depuis un siècle (1778), que par sa composition **exclusive-ment végétale**.

Ce Sirop, agréable au goût, facilement supporté par les estomacs délicats, remplace avec avantage l'huile de foie de morue, le sirop antiscorbutique, les essences de salsepareille et les préparations à base d'iode de potassium ou de mercure.

Approuvé par l'ancienne Société royale de Médecine, admis dans les hôpitaux de la Marine française dès 1788, approuvé en 1850 en Belgique pour le service sanitaire de l'armée belge, il a été en dernier lieu autorisé dans tout l'empire de Russie.

Le **Rob Boyveau-Lafecteur** est utile contre les affections de la peau, le rachitisme, les maladies dartreuses, scrofuleuses, et toutes celles qui sont liées à un vice du sang héréditaire ou acquis.

Comme dépuratif puissant, il complète les traitements commencés aux eaux minérales, détruit les accidents occasionnés par le mercure, et aide la nature à s'en débarrasser ainsi que de l'iode quand on en a trop pris.

Dépôt général du **Rob Boyveau-Lafecteur**, à Paris, rue Richer, 12.

Dans toutes les Pharmacies.

M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

M^e CLOUARD, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

M. RIELLANT

ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien
Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17,
à Saumur,

Maison Beurois,

Fait toutes les opérations
qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

VÉRITABLES CAPSULES

RICORD

FAVROT

Ces Capsules possèdent les propriétés toniques du **Goudron** jointes à l'action anti-blennorrhagique du **Copahu**. Elles ne fatiguent pas l'estomac et ne provoquent ni diarrhée ni nausées; elles constituent le médicament par excellence dans le traitement des maladies contagieuses des deux sexes, écoulements anciens ou récents, des catarrhes de la vessie et de l'incontinence d'urine. — Prix : 5 fr.

CHLOROSE, ANÉMIE

PILULES ET SIROP FAVROT
au pyrophosphate de fer et de manganèse

CE SEL NE CONSTIPE PAS
Solubilité complète. — Assimilation facile. — Saveur agréable. — Pas de constipation ni d'action sur les dents. — Il contient les éléments principaux du sang et des os. — Son action est héroïque chez les enfants débiles, les convalescents, dans le traitement de l'anémie, de la chlorose, de l'aménorrhée et de la leucorrhée. — Se vend sous forme de Sirop et de Pilules. — Prix : 3 fr.

CONSTIPATION ET MIGRAINE
PILULES DU D^r BONTIUS
Perfectionnées par FAVROT

Purgatif sûr, inoffensif, évacuant la bile et les glaires sans constipation ultérieure; très-utile contre les affections résultant d'un état humorique du sang, les congestions cérébrales, etc.; augmentant l'appétit et régularisant les fonctions intestinales. — Prix : 2 fr.

Dépôt général : pharmacie FAVROT, 102, rue Richelieu, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

INJECTION BROU

Hygiénique, infaillible et préservative. Guérison prompte et sûre des écoulements récents ou chroniques et ayant résisté à toute autre médication. Guérit seule et sans rien y adjoindre; le bain préalable est le seul antiphlogistique employé. Se vend dans toutes les bonnes pharmacies de l'univers et à Paris, chez Jules Ferré, pharmacien, 102, rue Richelieu, succ^r de M. Brou.

M. LÉPICIER

Facteur de pianos et orgues
ANGERS

Est en ce moment à Saumur, hôtel Budan.

Les personnes qui désirent faire accorder leurs pianos sont priées de se faire inscrire chez M. GRASSET, libraire et marchand de musique. On trouve à la même adresse un dépôt des PIANOS de M. LÉPICIER, qui a obtenu à l'Exposition d'Angers 10 médailles d'honneur et premiers prix. (429)

FABRIQUE DE PIANOS

Magasin de Musique et d'Instruments.

VENTE ET LOCATION

MAISON FISCHER

Fondée en 1846,

Place de la Bilange, à Saumur.

PIANOS ET ORGUES des principales maisons de Paris, telles que : Pleyel, Erard, H. Hertz, Philippe-Henri Hertz, nouveau, Eické, Alexandre Debain, etc., etc., aux meilleures conditions et avec toutes facilités de paiement.

Instruments en bois et en cuivre, Partitions et Musique de choix, etc., aux mêmes conditions qu'à Paris.

Abonnements de musique : 12, 15, 20 et 30 fr. par an.

Abonnement d'accords (six accords par an) : 42 fr.

Commission, Consignation, Représentation.

L'Agence vinicole de la rue Royale-Saint-Honoré, n° 25 (Madelaine Paris) Agence de commission et de locations, en rapports continus avec les étrangers, maisons meublées, pensions de famille, etc.

Offre à MM. les Négociants en vins et spiritueux, producteurs, bons papeteriers, son concours actif, sérieux, avec offices de dégustations; situation exceptionnelle pour écouler leurs marchandises auprès d'une clientèle de premier ordre. (585)

DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN

AMER PICON
Tonique et Hygiénique
Supérieur à tous Bitters connus
1^{re} médailles à toutes les Expositions
OR à PARIS, PROGRES à VIENNE
DANS TOUS les CAFÉS
Entrepôt général en France et l'Étranger
BOULEVARD NATIONAL, 26 & 28, MARSEILLE

BENZINE COLLAS
Rue DAUPHINE PARIS

LE
MEILLEUR DISSOLVANT DES CORPS GRAS
Pour le Nettoyage des Étoffes, des Rubans et des Gants de Peau.
BREVET D'INVENTION. — MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES.

Pour éviter les Contrefaçons ou Imitations
EXIGER LA BANDE VERTE DÉPOSÉE
COMME MARQUE DE FABRIQUE, ET L'ADRESSE DE LA PHARMACIE
C. COLLAS, 8, rue Dauphine, PARIS.
Se vend chez les Pharmaciens, Droguistes, Epiciers, Marchands et Parfumeurs. (470)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE